



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 2 février 2015 à 20 h30

Le lundi 2 février 2015, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, Maire.

Présents : Mrs, Mmes MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, KRAL, VAN VOOREN, DELAWARDE, NUYTENS, THOUMSIN, LE ROY, LUCAS, BORGNON, BULCOURT, HOUPY, MARTINELLI

Absents excusés: Mme LEAL a donné procuration à Mme KRAL,

Absent :

Secrétaire : Mme NUYTENS Edith

Monsieur le Maire présente Mme BASTIEN Catherine, secrétaire de mairie qui remplacera M. LEQUEUX Gérard à partir du 16 février 2015, M. LEQUEUX Gérard part en retraite le 28 février 2015.
Un tour de table est fait, afin de présenter les membres du Conseil Municipal.

1. Approbation du Procès-verbal

Après lecture du procès-verbal, en précisant la présence de Messieurs HOUPY et BULCOURT, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des personnes présentes. Monsieur le Maire invite les conseillers à signer le registre.

2 – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme NUYTENS Edith est désigné secrétaire de séance.

3– Vote du Compte administratif 2014 (délibération 2015-01-006)

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2014 et sort de la salle.
Il laisse la parole à son adjoint, M. Philippe LEFEBVRE qui répond aux questions des conseillers.
Après avoir demandé s'il y a des points à éclaircir, il propose de passer aux votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2014 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 245 553.56 € décomposé en :
 - 143 040.97 € d'excédent de fonctionnement 2014
 - 102 512.59 € d'excédent d'investissement 2014
- Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2014 et restant à réaliser sont inscrites pour :
 - 89 144.00 € de dépenses
 - 29 250.00 € de recettes

Monsieur l'Adjoint invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

4 – Vote du Compte de gestion 2014 : (délibération 2015-01-007)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif de la commune pour 2014. L'actif présenté par la trésorerie est lui aussi conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le compte de gestion 2014 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2014 par la trésorerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

5 – Affectation au compte 1068 : (délibération 2015-01-008)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2014 cumulé qui s'élève à 407 261.26 € pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2014 engagés.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à – 59 894.00 € pour un résultat d'investissement excédentaire cumulé de 38 786.69 €

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 21 107.31 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 21 107.31 €
- d'affecter pour l'exercice 2015, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 386 153.95 €

6 – CCPP mutualisation des services : (délibération 2015-01-009)

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Locales reprend les dispositions de la loi de 2014 qui rend obligatoire l'adoption d'un rapport de mutualisation par la communauté de communes.

Ce rapport, doit, au préalable, être transmis, pour avis, aux communes membres.

L'objet de la délibération est de rendre cet avis.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment l'article L5211-39-1,

Considérant l'obligation pour l'intercommunalité d'approuver avant le 31 mars 2015, un rapport relatif aux mutualisations,

Vu la délibération de la communauté de communes n° 14C/08/05 du 18 décembre 2014 approuvant le rapport relatif aux mutualisations des services de la communauté de communes avec les communes membres, incluant le schéma de mutualisation 2014-2020 ;

Le conseil municipal

-donne un **avis favorable** au rapport et au schéma de mutualisation, relatif aux mutualisations des services avec les communes membres par dix voix Pour et cinq Abstentions.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 2 février 2015 a comporté quatre délibérations comme suit :

1	Compte administratif 2014	(délibération 2015-02-006)
2	Compte de gestion 2014	(délibération 2015-02-007)
3	Affectation au 1068	(délibération 2015-02-008)
4	Mutualisation des services de la CCPP	(délibération 2015-02-009)

8 – Informations et Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- ✓ Rappelle que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015, une ébauche pour les permanences du bureau est préparée,
- ✓ Informe qu'il y aura une réunion de travail pour le budget, le lundi 9 mars 2015 et que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 23 mars à 20h30.
- ✓ Informe qu'une réunion publique d'information concernant le syndicat intercommunal d'assainissement, le 12 février 2015 à 19 heures 30 à la salle communale,
- ✓ M. FAGARD remercie le Maire et son conseil pour la plantation,

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 22h10.

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	procuration
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Marie-Laure BORGNON		Patrick LE ROY	
Annie LUCAS			